

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 255

présenté par
M. Belot

ARTICLE 23

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« auprès des »

le mot :

« aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.